

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité syndical Du 24 novembre 2023

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Daniel RAPHOZ
– M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON

– **Thonon Agglomération**

Mme Pascale MORIAUD suppléant de M. Christophe ARMINJON – M. Claude MANILLIER -- Mme
Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Yves CHEMINAL -- M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI -
M. Jean-Luc SOULAT - M. Alain LETESSIER

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Claude THABUIS – M. Eddi ETIENNE

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES

- **Communauté de communes Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI

Excusés :

M. Hubert BERTRAND – Mme Claire CHUINARD -- Mme Marie-Pierre BERTHIER -- M. Cyril
DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – Jean-Claude TERRIER– M. Michel MERMIN – M. Florent
BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Pierrick DUCIMETIERE– M. Régis PETIT– M. Patrick
ANTOINE – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – Mme Christine DUPENLOUP

ORDRE DU JOUR

0. SEANCE PRIVEE	3
POINT N°1 – ECHANGES AUTOUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE QUI SOUHAITERAIT INTEGRER LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS	3
POINT N°2 - PREPARATION DE REFLEXIONS COMMUNES POUR LE SEMINAIRE METROPOLISATION DU 30 NOVEMBRE 2023.....	4
0.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	6
I. ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES	6
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2023	6
POINT N°2 – INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT	6
II. TRANSITION ECOLOGIQUE	8
POINT N°1 – DELIBERATION CONTRAT CHALEUR RENOUELEBLE ET INFORMATION SUR LES PREMIERES OPERATIONS SOUTENUES	8
III. ACTUALITES TRANSFRONTALIERES GRAND GENEVE	9
POINT N°1 – RAPPORT COMMUN DE LA COUR DES COMPTES DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, LA COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD ET LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	9
POINT N°2 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 19 OCTOBRE 2023	11

0. SEANCE PRIVEE

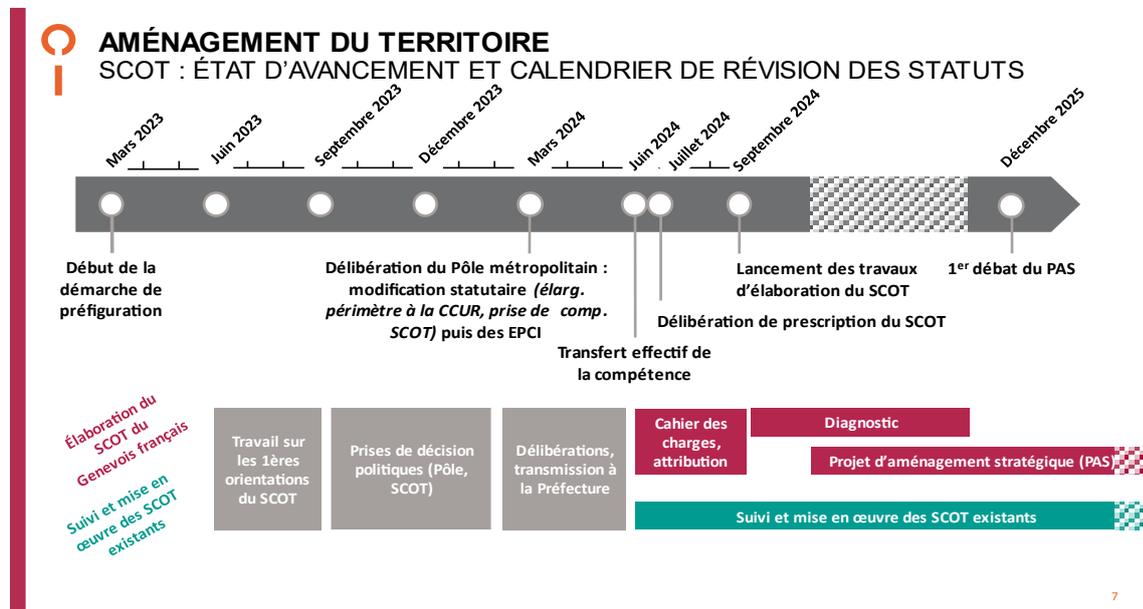
POINT N°1 – ECHANGES AUTOUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE QUI SOUHAITERAIT INTEGRER LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Christian DUPESSEY prend la parole pour expliquer le déroulé de séance et laisse Vincent SCATTOLIN faire le point sur la CC USSE ET RHONE. Il rappelle que dans le cadre du travail sur le Scot la CC USSES ET RHONE s'est retrouvée très intéressée mais doit avant tout être membre du Pole. Il précise également que c'est la demande de la CCUR d'intégrer le Pôle métropolitain du Genevois français.

Vincent SCATTOLIN présente la CC Usse et Rhône comme un territoire représentant 26 communes, 21 000 habitants et 3982 emplois. Un territoire qui entretient déjà des liens fonctionnels avec le Genevois français en lien avec la dynamique démographique et urbaine de notre métropole transfrontalière (1/3 des déplacements en direction de la CC du Pays Bellegardien, 1/3 des déplacements en direction de la CC du Genevois et Genève) et des coopérations avec les territoires voisins. Un territoire avancé sur la planification à plus grande échelle : 3 PLUi (ex-EPCI) et 1 SCoT récent

Vincent SCATTOLIN précise avoir échangé avec l'ensemble des EPCI, y compris Usse et Rhône, sur le transfert de compétences et est en mesure de mener le débat sur les objectifs et les travaux du Scot. Il souligne l'importance de partager et coordonner les objectifs de développement et d'aménagement de notre territoire.

Il précise qu'une procédure de délégation et de transfert effectif de la compétence devront être actés entre mars et juin 2024, pour être effectif en juillet 2024. Les EPCI seront amenés à voter la prise de compétence même s'ils ne sont pas concernés car il s'agit d'une modification statutaire qui suppose l'accord de tous. Il rappelle la volonté du Bureau et les principes directeurs de la feuille de route politique : les compétences actuelles du Pôle métropolitain constituent les compétences socles et des approfondissements sont possibles, à la carte, pour les EPCI volontaires. Cela sera le cas de la compétence SCOT.



Christian DUPESSEY rappelle la procédure : une délibération pour modifier les statuts du Pôle métropolitain comprenant une évolution de périmètre, une délibération pour permettre une compétence SCOT à la carte. Les EPCI devront se prononcer sur l'adhésion dans un délai de 2 à 3 mois, ensuite l'arrêté préfectoral sera pris. L'objectif est de pouvoir lancer l'élaboration du Scot à compter du 1^{er} juillet 2024.

Une cotisation supplémentaire sera demandée concernant le Scot auprès des EPCI ayant délégué cette compétence. Le Préfet approuve la décision d'orienter les efforts vers la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en renforçant les activités interSCoT.

Christian DUPESSEY demande l'avis de tous les EPCI.

Concernant la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Benjamin VIBERT est favorable à l'intégration de CCG de Usses et Rhône. Catherine BRUN rajoute qu'en 2003 la CC de la Semine était rentrée à l'Arc et est repartie par la suite mais elle rappelle cet élément historique.

Gabriel DOUBLET d'Annemasse Agglomération est très favorable pour que la CC Usses et Rhône intègre le pôle. Il précise que cette communauté de Communes est très motivée et que nous devons de les accueillir avec beaucoup d'enthousiasme.

Claude MANILLIER de Thonon Agglomération indique qu'il n'éprouve pas d'opposition personnel a cette adhésion.

Pierre-Jean CRASTES précise que le territoire Usses et Rhône est tourné à 1/3 vers bellegarde, 1/3 vers le bassin Genevois/ Genève et 1/3 vers Annecy. Les 2/3 de leur mobilité et emploi sont tourné vers le Pôle. La tendance va se renforcer et au regard de ces éléments économique humain et graphique, les critères sont remplis pour donner un avis favorable à l'adhésion.

Sébastien JAVOQUES de La Communauté de Communes Arve et Salève indique que sous couvert du bureau, ils seront favorables à l'adhésion de la CCUR au Pôle.

Stéphane VALLI de la Communauté Faucigny-Glières n'a pas encore parler avec ses collègues mais n'émet pas de contestation.

Patrice DUNAND de la Communauté de Communes Pays de Gex agglomération ne manifeste aucune opposition au débat et exprime une adhésion naturelle. Il souligne cependant la nécessité de veiller à la cohésion du bassin de vie. Christian DUPESSEY approuve pleinement cette remarque.

La communauté de Communes du Pays Rochois ne voit pas de soucis sur cette adhésion.

Christian DUPESSEY remercie sur cet échange et indique pouvoir aller avec Vincent SCATTOLIN au rendez-vous avec la CCUR avec cette tendance unanime d'adhésion.

POINT N°2 - PREPARATION DE REFLEXIONS COMMUNES POUR LE SEMINAIRE METROPOLISATION DU 30 NOVEMBRE 2023

Christian DUPESSEY revient sur la préparation du séminaire à COPPEX.

Une plénière en premier lieu, récapitulant les dynamiques métropolitaines et effets frontières (Equipe Grand Genève) et la coopération dans les agglomérations transfrontalières : De l'interdépendance à la solidarité avec l'intervention de Christophe SOHN, Chercheur.

Le Président estime que le séminaire du 30 novembre reviendra très probablement sur les grandes orientations de la VTT : laquelle évoluera sans doute sur les chiffres de croissance de la population du territoire.

Charlotte LEGOUIC précise le déroulement du séminaire, cinq thèmes sont retenus comme représentatifs des enjeux essentiels du territoire pour garantir la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et soutenir la transition écologique du territoire : L'accès au logement et au foncier, le territoire des courtes distances, l'économie, les équipements et services à la population à travers l'exemple de la santé.

Ce séminaire se déroulera en plusieurs temps : 1h en plénière, Métropolisation et frontières avec l'éclairage d'un expert Mr SOHN et de l'équipe Grand Genève ; 1h30 de tables rondes autour de thématiques et une restitution en fin de séance.

Monsieur le Président assure que toutes les problématiques d'agglomération seront accueillies et abordées lors de ce séminaire.

Plusieurs propositions seront abordées pour l'eau, soit, mettre en place un programme d'économie de l'eau commun pour l'ensemble des usages, développer des collaborations franco-suisse en matière de gestion de crise, instaurer un mécanisme de soutien financier aux politiques de l'eau transfrontalières, élaborer une vision transfrontalière de l'eau dans le but d'harmoniser les instruments de planification et développer des ressources alternatives et/ou des réseaux secondaires pour l'irrigation des cultures.

L'équipements et services à la population concernant la santé, plusieurs points seront abordés, soit, former massivement des professionnels de santé et s'assurer de leur installation durable dans le Grand Genève, rendre possible, par convention, les parcours de soins transfrontaliers pour tous les patients, indépendamment de leur régime d'assurance-maladie, simplifier l'accès aux soins de l'autre côté de la frontière en matière administrative et financière notamment, mettre en place des maisons de santé transfrontalières et mieux intégrer les logiques de santé environnementale aux politiques publiques de transition.

Au sujet du logement et foncier résidentiel, les thèmes seront, opérer un rapprochement entre les organismes de portage foncier français et suisses, créer un fonds de solidarité métropolitain dédié au logement et encourager la cotisation des entreprises genevoises et vaudoises dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction (~1% logement).

Pour l'économie, les différents sujets seront de lutter contre la pénurie de main d'œuvre et renforcer l'employabilité, de coordonner l'action publique sur le foncier économique, de continuer de miser sur l'actionnariat public transfrontalier pour stimuler des projets communs, de développer une stratégie économique ciblée et spatialisée autour des enjeux transfrontaliers partagés, d'établir un annuaire transfrontalier des entreprises et défendre les spécificités et les besoins transfrontaliers auprès des instances supra-territoriales.

Concernant les territoires des courtes distances, les discussions abordées tourneront autour de, favoriser le rapprochement spatial des logements et des services et équipements (commerce, formation, santé, culture, loisirs, etc.), de préserver et valoriser l'accès aux habitants à des espaces et itinéraires paysagers de détente et de récréation au sein et à proximité des centralités urbaines (accès à la nature et aux cours d'eau, parcs périurbains, itinéraires de randonnée ou culturels, etc.), de développer une politique de piétonisation des centres et de reconfiguration des espaces publics, de préserver les accès aux différents territoires avec des parcours multimodaux s'appuyant sur les modes les plus pertinents selon la typologie du territoire des courtes distances, notamment au moyen d'interfaces multimodales permettant pour les territoires les moins bien desservis de minimiser l'usage de la voiture et d'envisager un versement mobilité transfrontalier, en complément du fond transfrontalier.

François DEVILLE interroge sur le sujet du volet résidence concernant la thématique des gens du voyage avec l'absence d'équipement et de zones d'accueil à Genève.

Christian DUPESSEY précise que c'est un point qui doit être abordé et insiste sur le fait de venir avec des propositions nouvelles à ce séminaire, par exemple le souhait que Genève participe à la capacité d'intervention de l'EPF.

Il informe également que des idées évoluent sur la santé dans d'autres régions frontalières et mets en avant, un hôpital transfrontalier en Catalogne mais également le libre accès à la santé de l'autre côté de la frontière obtenu par la ville de Longwy.

Christian DUPESSEY souhaite que les infirmiers doivent avoir un contrat d'au moins 5 ans avant d'exercer ailleurs.

Claude MANILLIER déclare que plusieurs entreprises ont beaucoup de soucis de recrutement dans l'industrie, la main d'œuvre est attirée par la Suisse.

Sébastien JAVOGUES demande comment quantifier les besoins afin d'aller plus loin sur les actions environnementales, comment juger les actions voir également les ressources, l'eau et le foncier.

Christian DUPESSEY rappelle qu'il y a des réponses mais pas en transfrontalier.

Pierre-Jean CRASTES, inscrit les propos de Sébastien JAVOGUES et indique qu'il n'y a pas de vision commune sur la partie suisse et française, ce séminaire doit justement y faire le point. Cela serait une erreur de continuer, s'il n'y a pas une vision commune avec Genève.

Christian DUPESSEY précise vouloir avoir des propositions concrètes et rappelle qu'il faut être nombreux à ce séminaire, il n'y a qu'une dizaine d'inscrits. Tous les élus des différents secteurs doivent venir.

Christian AEBISHER constate que Genève a des plans ambitieux sur 2050 mais sans intégrer suffisamment le grand Genève.

Christian DUPESSEY rappelle la charte de la transition du grand Genève.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent SCATTOLIN est désigné secrétaire de séance.

I. ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Le Comité syndical approuve les comptes rendus de la réunion du 29 septembre 2023.

POINT N°2 – INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur Christian DUPESSEY présente le projet de délibération comme suit.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Les employeurs territoriaux ont la possibilité d'instaurer, au bénéfice de certains agents publics, une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire.

Le montant de cette prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (*un agent employé en continu sur cette période, à temps partiel à 80%, rémunéré à 6/7^{ème} d'un temps plein soit 85,71%, percevra une prime à 85,71% du montant de référence*). L'employeur territorial qui verse, le cas échéant, cette prime est celui qui employait et rémunérerait l'agent au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents n'ayant pas la qualité d'agents publics, par exemple : agents contractuels de droit privé, apprentis, vacataires ;
- Les agents publics non rémunérés au 30 juin 2023, par exemple : les agents publics en congé parental ou en disponibilité à cette date ;
- Les agents publics éligibles, en qualité de salariés, à la prime de partage de la valeur en application de l'article 1^{er} de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs territoriaux sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L124-1 du code de l'éducation ;
- Les agents publics ayant perçu la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents civils de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière et des militaires ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE :

- **D'INSTAURER une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** forfaitaire au bénéfice des agents publics stagiaires, titulaires et contractuels de droit public, remplissant les 3 conditions cumulatives ci-après :
 - o Avoir été nommés ou recrutés par un employeur à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
 - o Être employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023 ;
 - o Avoir perçu une rémunération brute telle que définie aux articles 3 et 6 du décret n°2023-1006 susvisé, inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (l'indemnité de GIPA et les IHTS éventuellement versées sur cette période sont à déduire).
- Pour les fonctionnaires titulaires d'une autre fonction publique en détachement au sein de la fonction publique territoriale, ces conditions sont examinées en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.
- **DE FIXER, pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, le montant de cette prime :**

Rémunération brute perçue du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- **DECIDE** que cette prime sera versée en une seule fraction, avant le 31 décembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses nécessaires au versement de ladite prime.

Monsieur Christian DUPESSEY estime qu'il est souhaitable de faire bénéficier les employés éligibles à cette prime en une seule fois d'ici la fin de l'année. Le Bureau a donné une orientation favorable après analyse Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

II. TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – DELIBERATION CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE ET INFORMATION SUR LES PREMIERES OPERATIONS SOUTENUES

Monsieur le Vice-président Sébastien JAVOGUES présente le projet de délibération ci-dessous et rappelle les objectifs du dispositif, produire 25 GWh/an de chaleur renouvelable, réaliser au moins 13 installations, dont 3 autres que du bois-énergie, et au moins 600kW installés par des sociétés citoyennes. Un partenariat sur 3 ans pour un montant de 12,3 millions € de crédits de l'ADEME, a été conclu et validé par la convention de financement réceptionnée le 19 octobre 2023. Une première liste d'opérations a été analysée par le Comité d'engagement. La majorité de ces premiers dossiers porte sur des projets de géothermie et biomasse pour des réseaux de chaleur. Actuellement cela représente 15 dossiers, 11 dossiers pour un montant d'aide de plus de 109 000 € pour études d'avant-projet et 4 projets d'investissements pour un montant de plus de 900 000 € de financement. Cet accompagnement de l'ADEME contribue à atteindre les objectifs stratégiques du Genevois français en matière de transition vers la neutralité carbone en 2050. » précise-t-il.

Max GIRIAT remarque qu'il n'y a pas de projet dans le Pays de Gex.

Sébastien JAVOGUES indique qu'il s'agit d'une première vague de projets. Rien n'a été remonté à ce stade sur le Pays de Gex, mais ce n'est pas grave, nous sommes au tout début de la mise en œuvre de ce contrat. Il indique que d'autres comités d'engagement vont avoir lieu car le contrat porte sur 3 ans, sous réserve du plafond d'enveloppe. Nous allons déployer une communication spécifique. Chacun d'entre nous peut le relai auprès des communes, des entreprises, collectifs d'agriculteurs de notre territoire.

Aurélie CHARILLON indique que les élus de Pays de Gex Agglo ont fait le choix du contrat porté par le Pôle métropolitain avec l'ADEME.

François DEVILLE questionne sur l'éligibilités des projets privés.

Sébastien JAVOGUES répond que oui les projets privés sont éligibles et rappelle le formulaire avec la démarche en ligne pour rentrer dans le cadre de la subvention.

Denis MAIRE pose la question sur le financement des projets et demande s'il n'y a que ce dispositif pour financer les projets via l'ADEME.

Sébastien JAVOGUES rappelle que les gros projets sont en lien direct avec l'ADEME et les petits projets passe par le Pôle métropolitain.

Frédéric BESSAT explique que le fond chaleur, au niveau national, vise plusieurs types de projets : les gros projets font l'objet d'un contrat spécifique, les « petits » projets font l'objet de contrats par territoire. Dans le Genevois français, ils passent à présent par le dispositif porté par le Pôle métropolitain. A titre d'exemple et sous couvert des élus présents de Pays de Gex Agglo, l'ADEME a accompagné à hauteur de 11 millions d'€ Pays de Gex Agglo et sa SPL Terrinnov pour le réseau de chaleur de la ZAC Ferney Genève Innovation pour un coût d'investissement de 33 millions d'€. Dans le même temps, on voit ainsi que la première programmation du Comité d'engagement va permettre d'accompagner une quinzaine d'opérations pour un coût d'investissement de l'ordre du 1,5 million d'€.

Afin d'accélérer le recours aux énergies renouvelables thermiques, l'ADEME propose de signer avec les collectivités un contrat de développement des énergies renouvelables appelé « *contrat chaleur renouvelable* ». Le dispositif permet de regrouper plusieurs projets pour atteindre les seuils planchers d'éligibilité au fonds chaleur de l'ADEME. Ces projets peuvent ainsi bénéficier des subventions qui sont initialement réservées aux grands projets.

Le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé en 2023 pour la mise en œuvre de cette contractualisation auprès de l'ensemble des EPCI membres et de leurs porteurs de projet.

Cette candidature s'appuie sur des partenariats avec des acteurs de la transition énergétique de l'Ain et de la Haute Savoie pour l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage.

Cette délibération vise à formaliser les conditions d'octroi des aides de l'ADEME ainsi que les modalités d'exécution des aides y afférent. Les projets suivants peuvent être éligibles :

- les installations de biomasse,
- le solaire thermique,
- la géothermie sur nappe, sur eaux usées ou sur sonde verticale,
- les réseaux de chaleur éventuellement associés (création, extension, densification).

Les porteurs de projets peuvent être des personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat), des collectivités, des entreprises, des institutions ou des associations. Les particuliers ne sont pas éligibles.

Les projets doivent répondre aux conditions d'éligibilité fixées par l'ADEME pour ce dispositif. Le détail de ces conditions sera rappelé pour chaque projet dans l'arrêté d'attribution.

Comme le précise la convention de financement, un comité d'engagement se réunit avec un agent de l'ADEME et un agent du Pôle métropolitain et sélectionne les candidatures répondant aux critères d'éligibilité pour attribution de l'aide. Un procès-verbal recense les projets sélectionnés et le montant d'aide accepté par l'ADEME.

Suite à la signature de ce procès-verbal par l'ADEME et le Pôle métropolitain un arrêté d'attribution de l'aide est notifié au maître d'ouvrage par le Pôle métropolitain.

Un état d'avancement du dispositif sera effectué régulièrement dans le cadre de la conférence Transition Ecologique, du Bureau et du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français.

L'aide est attribuée forfaitairement, suivant le barème fourni par l'ADEME selon la source d'énergie thermique renouvelable choisie. Le montant de l'aide est attribué dans la limite du plafond autorisé par le cumul des aides publiques. L'aide à l'étude est plafonnée à 70% du montant de l'opération.

Le versement de l'aide se fait en deux temps :

- Un acompte de 80% est versé par le Pôle métropolitain, conditionné à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives au dossier par le bénéficiaire,
- Le solde de 20% est versé lorsque le suivi de performance sur une année répond aux exigences de qualité du dispositif.
- Le versement de l'aide à l'étude se fait en une seule fois. Il est conditionné à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives au dossier du bénéficiaire.

Le dispositif s'arrête à la fin de la convention, soit au bout de trois ans. A l'épuisement de l'enveloppe consacrée par l'ADEME à cette opération, la subvention des projets éligibles sera effectuée par le dispositif national.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le président ou son représentant à :

- **Fixer le montant de l'aide attribuée**, conformément aux critères d'éligibilité du dispositif de l'ADEME et au comité d'engagement ;
- **Signer les procès-verbaux des comités d'engagement** au nom du Pôle métropolitain ;
- **Signer les arrêtés d'attribution des aides** précisant le montant de l'aide et les conditions d'attribution ;
- **Signer tout acte nécessaire** à l'exécution du dispositif.

III. ACTUALITES TRANSFRONTALIERES GRAND GENEVE

Il est proposé au Comité Syndical un retour sur les dernières instances du Grand Genève.

POINT N°1 – RAPPORT COMMUN DE LA COUR DES COMPTES DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, LA COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD ET LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES

Christian DUPESSEY souligne l'originalité de ce rapport : c'est la première fois que la CRC Auvergne-Rhône-Alpes, la Cour des comptes du Canton de Genève et la Cour des Comptes du Canton de Vaud,

travaillent ensemble, qui plus est sur des périmètres nationaux différents. Cela témoigne de la prise en considération progressive, par toutes les instances, de notre bassin de vie transfrontalier et des investissements engagés conjointement pour répondre aux besoins de nos habitants et au défi de la transition écologique.

Dans un rapport commun présenté lundi 16 octobre, la Cour des comptes de la République et Canton de Genève, la Cour des Comptes du Canton de Vaud et la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes invitent les collectivités du Genevois français à augmenter l'offre de transports publics pour répondre aux besoins grandissants de la population (<https://cdc-ge.ch/publications/n-185-audit-de-performance-portant-sur-les-mesures-daccompagnement-du-leman-express-lex/>).

Trois objectifs apparaissent fondamentaux : avancer sur la réalisation des mesures des projets d'agglomération, développer une offre transfrontalière de parkings P+R, désigner le Pôle métropolitain du Genevois français comme Autorité organisatrice de la mobilité.

Le Grand Genève fait face à des enjeux importants en matière de mobilité transfrontalière. Dans ce contexte, les trois institutions supérieures de contrôle (ISC)¹ compétentes sur le Grand Genève ont décidé de réaliser un audit en commun sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express. Elles portent sur l'offre de bus qui doit desservir les gares, les pistes cyclables, le stationnement vélo ou les Parkings-relais (P+R).

Le Léman Express est aujourd'hui un véritable succès avec près de 70 000 voyageurs chaque jour. Pour autant, plus de la moitié des mesures d'accompagnement représentant près 600 millions CHF d'investissement accusent des retards de réalisation dans le Grand Genève.

Compte-tenu du défi climatique et de l'urgence à développer une offre de transports publics pour la mobilité du quotidien et la mobilité de loisirs, les trois ISC proposent trois axes d'amélioration.

Accélérer la réalisation des mesures inscrites aux projets d'agglomération du Grand Genève

Parmi les axes d'amélioration évoqués, la planification et la réalisation des infrastructures de mobilité inscrites dans les 4 générations de projets d'agglomération déposés par le Grand Genève auprès de la Confédération suisse sont un levier essentiel. Au regard des données de suivi des mesures², il s'avère que le taux de réalisations côté français est supérieur à la moyenne Grand Genève. A titre de comparaison :

- Projet d'agglomération 1 (2007), 95% des mesures françaises réalisées, contre 89,6% côté Suisse,
- Projet d'agglomération 2 (2012), 28,3% des mesures françaises réalisées, contre 9,5% côté Suisse,
- Projet d'agglomération 3 (2016), 12,6% des mesures françaises réalisées, contre 2,6% côté Suisse.

Sur un total de 124,7M CHF de subventions fédérales prévues côté français pour les 4 projets d'agglomération, plus de 30M CHF ont déjà été versés par la Confédération suisse.

Pour faire progresser ces taux de réalisation, le rapport indique qu'il est primordial de bien définir le niveau d'intervention de chacun. Les différents maîtres d'ouvrage doivent en outre disposer des ressources financières et des capacités d'ingénierie nécessaires. Ces conclusions confortent ainsi le travail engagé dans le cadre du Pôle métropolitain pour davantage de mutualisation à l'échelle du Genevois français et de notre agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Christian DUPESSEY estime que le rapport est très intéressant, notamment au regard de son approche globale sur la mobilité. Plusieurs pistes d'améliorations se dessinent, notamment la mise en conformité avec la loi pour l'exercice de la compétence mobilité : le rapport préconise la mise en œuvre d'une AOM unique dans le Genevois français en s'appuyant sur le Pôle métropolitain. Cette recommandation appuie la démarche que nous avons collectivement engagée dans notre feuille de route politique 2020-2026.

¹ la Cour des comptes de la République et canton de Genève, la Cour des comptes du canton de Vaud et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

² <https://mesures.grand-geneve.org/>

Développer davantage de P+R et harmoniser la tarification

Au-delà du développement des parkings relais dans l'agglomération, les trois Instituts Supérieurs de Contrôle préconisent d'adapter l'offre de P+R selon l'évolution urbaine, avec une coordination franco-suisse et une harmonisation de la tarification à l'échelle transfrontalière.

Le nombre de places a été multiplié par 2 entre 2019 (année de lancement du Léman Express) et 2023, avec 2000 places supplémentaires, portant un total à plus de 5000 dans le Genevois français. Cette évolution témoigne d'un véritable effort qui doit être poursuivi. Les élus du Genevois français plaident eux aussi pour une meilleure coordination des tarifs des différents P+R. Pour accélérer le rythme de réalisation la question du financement transfrontalier est centrale. Le P+R est un outil nécessaire mais pas suffisant. C'est sur l'ensemble de la chaîne de transports qu'il convient de raisonner, en intégrant l'offre de transports publics, les différents services associés et la tarification. Il convient donc d'ouvrir de nouvelles pistes de travail dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Christian DUPESSEY souligne que la cour de comptes juge insuffisant les P+R, côté suisse et côté français. Il abonde l'intérêt de développer des P+R le plus en amont de la frontière, mais précise qu'un P+R ne fonctionne que si un réseau de proximité est accessible. Il indique également que d'harmoniser la tarification est essentielle.

Une Autorité organisatrice de la mobilité unique pour le Genevois français

« Face à la pluralité d'acteurs en charge des mobilités au sein de l'agglomération du Grand Genève, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes considère que la désignation d'une seule Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est nécessaire et que le Pôle métropolitain du Genevois français a vocation à exercer cette compétence. »

La nécessité de la mise en place d'une AOM unique et coordonnée à l'échelle du Genevois français constitue un choix raisonné, pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers, faciliter le parcours usagers, développer l'offre de transports publics et engager le territoire dans la décarbonation des déplacements. Le Genevois français est un bassin de mobilité cohérent marqué par une majorité de déplacements internes et une très forte interdépendance avec la Suisse puisque 4 déplacements de travail sur 10 sont transfrontaliers.

Pour la Chambre Régionale des Comptes et les Cours des comptes genevoise et vaudoise, la création d'une AOM du Genevois français portée par le Pôle métropolitain se présente comme une solution nécessaire pour répondre à ces différents défis.

Il est proposé aux élus du Pôle métropolitain du Genevois français de prendre acte du rapport présenté le lundi 16 octobre.

Le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et à la gestion du Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre de l'enquête portant sur les transports publics transfrontaliers et les mesures d'accompagnement du Léman Express pour les exercices 2017 et suivants sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical du Pôle métropolitain.

POINT N°2 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 19 OCTOBRE 2023

La réunion de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du 19 octobre dernier avait pour ordre du jour.

Information et administration (45 min)

1. **Relevé de décision de l'Assemblée du 26 juin 2023** – validation
2. **GLCT (20 min)**
 - a. Projet de budget et cotisations 2024
 - b. Appel de fonds pour la finalisation du plan d'actions Transition Ecologique
 - c. Programme de travail 2024 – information
 - d. Calendrier des instances 2024
 - e. Désignation de l'administrateur en tant que mandataire des comptes GLCT
3. **Aménagement (15 min)**
 - a. VTT : retour des ateliers PACA, information et suites de la démarche (COPOL)
 - b. Séminaire Métropolisation – 30 novembre 2023
4. **Projet d'agglomération 5ème génération (10 min)**
 - a. 1^{er} retour sur la liste des mesures potentielles – information
 - b. Calendrier et organisation de la démarche – information
5. **Transition écologique (15 min)**
 - a. Retour du GTT TE du 11 septembre – information
 - b. Présentation de l'étude transfrontalière relative à l'eau potable et enjeux transfrontaliers de la gestion de la ressource en eau
 - c. Retour de l'évènement « La nuit est belle ! » – information
 - d. Forum de l'économie circulaire transfrontalière

Débat et orientation (50 min)

6. **Gouvernance du Grand Genève**
 - a. Point de situation et tour de table

Christian DUPESSEY reprend les différents points sur le GLCT et précise que la partie administrative de l'ordre du jour a été adoptée sans observation particulière.

Un point bilan sur la nuit est belle, Christian DUPESSEY a rencontré la direction d'Enedis à l'occasion du Congrès des Maires à Paris. ENEDIS reste plus que jamais partenaire de la Nuit est belle tout en cherchant une autre technique pour prévoir à l'avance et automatiser encore davantage les coupures nécessaires.

Concernant l'Assemblée du GLCT Grand Genève, la question de la gouvernance du GLCT a été abordée suite à l'interpellation des deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ils indiquaient souhaiter modifier la gouvernance, voire le périmètre du GLCT, au motif que le fait frontalier se révèle plus large que le périmètre du Genevois français, imposant de prendre en compte l'organisation d'un dialogue avec les territoires concernés extérieurs au périmètre du Grand Genève.

Le Président rapporte que, sur proposition du Président du GLCT Grand Genève Antonio Hodgers, la réponse des membres de l'Assemblée a été très simple : le périmètre du Grand Genève n'a pas vocation à évoluer, quand bien même l'établissement d'échanges avec les territoires extérieurs reste bienvenu. Les statuts, le règlement d'organisation n'ont pas non plus vocation à évoluer. Ceci a été communément acté en présence des représentants de la Région, du Département de l'Ain et du Président du Département de la Haute-Savoie et des élus du Pôle métropolitains.

POINT N°3 – RETOUR SUR LES ASSISES TRANSFRONTALIERES DES ELUS DU 09/11/2023

Le Président revient sur la tenue des Assises transfrontalières des élus consacrées cette année à la question de l'eau : les échanges se sont révélés particulièrement intéressants. Il retient l'intervention d'une députée genevoise sur la compatibilité de notre ressource avec nos autres politiques de développement (ex : le développement démographique et économique genevois).

Les Assises transfrontalières des élus du Grand Genève réunissent les parlementaires genevois, vaudois et français ainsi que les élus locaux de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève. Elles traitent des problématiques de développement à l'échelle du Grand Genève, notre bassin de vie transfrontalier.

Cette année, la 8^{ème} édition des Assises transfrontalières avaient pour thème la gestion de la ressource en eau au niveau de la région franco-valdo-genevoise.

Co-présidées par Mme Céline Zuber-Roy, Présidente du Grand Conseil de la République et du Canton de Genève, par M. Laurent Miéville, Président du Grand Conseil du Canton de Vaud et par M. Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français, elles se sont tenues le 09 novembre 2023 dans la Salle du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

Plusieurs interventions ont été programmées. Des actes seront publiés au cours du premier trimestre 2024.

17H45 : présentations sur la thématique de la ressource de l'eau au niveau de la région franco-valdo-genevoise

- M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte (devenu le Pôle métropolitain du Genevois français)
- M. Gilles Mulhauser, Directeur général de l'eau, Office cantonal de l'eau, Département du territoire, Genève
- M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur chaire Unesco en hydrologiques

18H30 : table ronde et questions du public

En présence notamment de :

- Mme Sibylle Vermont, Office fédéral de l'environnement
- Dre Nicole Gallina, Secrétaire Générale de la Commission internationale de la protection des eaux du Léman (CIPEL).
- M. Gabriel Doublet, Président d'Annemasse - les Voirons Agglomération
- M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
- M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte (devenu le Pôle métropolitain du Genevois français)
- M. Gilles Mulhauser, Directeur général de l'eau, Office cantonal de l'eau, Département du territoire, Genève
- M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur chaire Unesco en hydrologiques

Modératrice : Mme Zelda Chauvet

DIVERS

Christian DUPESSEY rappelle les différentes dates arrêtées pour le mois de décembre, soit :

- *Copil AOM mardi 5 décembre à 16 h au Pôle métropolitain du Genevois français*
- *Bureau du 08 décembre de 08h30 à 10h00*
- *CS du 22 décembre à la CCG à 12h00 en présentiel.*